

271

CR3

Projet de restauration de la berge bordant le site d'une ancienne usine de ferromanganèse à Beauharnois

6211-02-027

Le 16 juin 2010

Madame Line Beauchamp  
Ministre du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
675, boulevard René-Lévesque est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demande de la tenue d'une audience publique**

**« Projet de restauration environnementale de la berge bordant le site de l'ancienne usine d'alliages de ferromanganèse à Beauharnois »**

**Initiateur : Elkem Métal Canada inc.**

Madame la ministre,

La Ville de Beauharnois a pris connaissance, lors de la séance d'information du 8 juin dernier, du projet de restauration de la berge proposé par Elkem Métal Canada inc. Notre municipalité accueille favorablement cette initiative privée. Toutefois, elle est d'avis que cette intervention ponctuelle aura pour effet de confiner, ad vitam aeternam, la contamination à un site qui autrefois était en partie situé sur le littoral du lac Saint-Louis.

La Ville de Beauharnois dans l'intérêt de ses citoyens, des générations qui lui succéderont et dans le respect d'un développement durable, demande à la Ministre d'intervenir dans ce dossier par le biais de la tenue d'une audience de consultation publique. Notre municipalité désire saisir l'opportunité de cette tribune aux fins de faire valoir son intérêt marqué pour ce site privilégié, et ce, en soutenant que le recours à une décontamination complète s'impose.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous accordez aux présentes et vous prions de recevoir, madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Claude Haineault, maire

Pièce jointe : Résolution numéro 2010-07-210



Extrait du livre des délibérations de la 12<sup>e</sup> séance régulière du conseil municipal, tenue en 2010, juillet, le 6, à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 660, rue Ellice à Beauharnois conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes à laquelle sont présents, les membres du conseil Gaëtan Dagenais, Michel Quevillon, Guillaume Lévesque-Sauvé, Patrick Laniel, Jocelyne Rajotte et Bruno Tremblay sous la présidence de son honneur le maire Claude Haineault, formant la totalité des membres.

Sont également présents à cette séance, monsieur Alain Gravel, directeur général et madame Manon Fortier, greffière.



---

|                    |  |
|--------------------|--|
| Numéro 2010-07-210 | <b>Demande d'une audience publique concernant la restauration de la berge bordant le site de l'ancienne usine d'alliages de ferromanganèse à Beauharnois</b> |
|--------------------|--|

---

**Attendu** que la Ville de Beauharnois a pris connaissance du projet de restauration environnementale de la berge bordant le site d'une ancienne usine d'alliage de ferromanganèse à Beauharnois lors d'une rencontre d'information organisée par le BAPE le 8 juin 2010;

**Attendu** que le site à restaurer était anciennement la propriété de la compagnie Elkem Métal aujourd'hui propriété de Les Investissements René St-Pierre Ltée;

**Attendu** que le site est situé en rive du lac Saint-Louis;

**Attendu** que la compagnie Elkem Métal est le promoteur du projet de restauration de la berge;

**Attendu** que la Ville de Beauharnois peut demander à la ministre responsable du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de tenir une audience publique sur tout projet;

**Attendu** qu'il est dans l'intérêt des résidents de la Ville de Beauharnois qu'une audience publique soit tenue aux fins d'assurer la restauration complète du site de l'ancienne usine Elkem Métal;

**Attendu** que les berges du lac Saint-Louis font partie du patrimoine naturel des résidents de la Ville de Beauharnois ;



---

**Numéro 2010-07-210      Demande d'une audience publique concernant la  
restauration de la berge bordant le site de  
l'ancienne usine d'alliages de ferromanganèse à  
Beauharnois (suite)**

---

Il est proposé par madame Jocelyne Rajotte  
Appuyé par monsieur Bruno Tremblay  
Il est résolu :

- **Que** le directeur général soit autorisé à formuler auprès de la ministre responsable du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Lyne Beauchamp, une demande visant la tenue d'une audience publique visant le projet de restauration environnementale de la berge bordant le site d'une ancienne usine d'alliage de ferromanganèse à Beauharnois.

Adoptée unanimement.

- 9 JUIL. 2010

Rép: -----

Beauharnois.

Québec.

Tel.

Courrier recommandé

Mercredi, 7 juillet 2010

Madame Lucie Beauchamp

Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs,

Edifice Marie Guyart,

30<sup>e</sup> étage,

675 boul. René-Lévesque est,

Québec G1R 5V7 - Québec.

Objet: BAPE - Restauration de la rive du  
fleuve St. Laurent (lac St. Louis) à Beauharnois  
par la compagnie Eekem-métal.

Madame la ministre,

Nous vous demandons une audience publique  
sur ce projet.

C'est à titre de propriétaire unique de  
la Pointe St. Louis, à Beauharnois, que je m'adresse  
à vous.

Notre terrain est contigu à celui de Eekem

et nous avons près d'un kilomètre de rive  
située en aval de ce site.

A la séance d'information tenue le 8 juin '10  
à Maple Grove, près de Beaulieu, nous  
étions présents, mon mari, Jacques Bellemare  
et moi et aussi notre fils Nicolas Bellemare  
qui est intervenu auprès des porte-parole  
du dossier.

Ce projet de Restauration des berges est,  
à notre avis, très positif dans son ensemble.  
Cependant, nous avons des questions à soumettre  
au BAPE.

Une certaine quantité de scories a été rajoutée  
sur notre terrain par 21 km, ce qui n'a pas  
été mentionné le 8 juin '10.

Des scories ont également été déversées  
dans le fleuve, près de notre terrain,  
mais, selon le projet actuel "on ne touche  
pas à l'eau".

De plus, sur notre terrain, on trouve  
quelques espèces végétales rares dont certains

Leur protection doit être assurée par les travaux  
à venir. Ces espèces ont été identifiées,  
entre autres, par des botanistes qui sont  
en contact avec notre fils François Bellemare.

Enfin, notre fils Dominique Bellemare  
a procédé à une analyse de l'état d'impact  
du projet. S'élève et il vous fait parvenir  
son texte sous pli séparé.

Il est donc évident, Madame le ministre  
que nous avons des questions à poser au BAPE,  
des points à préciser et, éventuellement,  
des suggestions à faire. C'est pourquoi nous vous  
demandons une audience publique.

Dans l'attente d'une réponse de votre part  
nous vous présentons nos salutations

Élisabeth Hone.

et ma famille,

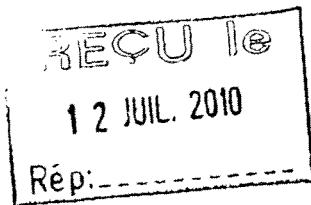
Jeunes Bellemare avocat retraite et professeur retraite - Droit - Université MPZ.

François Bellemare, contact avec les botanistes - Tel

Dominique Bellemare, avocat, diplôme en biologie (écologie) et  
texte à venir sur l'état d'impact - Tel.

Nicolas Bellemare - avocat - Tel.





DOMINIQUE BELLEMARE

BEAUHARNOIS, QC

Envoyé par courrier recommandé

8 juillet 2010

Madame Line Beauchamp  
Cabinet de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque est  
Québec, Qc  
G1R 5V7

Objet: BAPE- Restauration de la rive du fleuve Saint-Laurent (lac Saint-Louis) à Beauharnois par la compagnie Elkem- métal

Madame la ministre:

Le soussigné vous fait parvenir la présente en son nom personnel. Ma mère, Élisabeth Hone, est propriétaire du terrain contigu au projet annoncé. Je suis moi-même résidant dans l'un des bâtiments du terrain. En effet, ma famille possède près d'un kilomètre de rive en aval du projet, et je me considère donc comme étant fortement interpellés par ce projet. Le terrain de notre famille se trouve directement dans la « Zone d'Étude » du projet.

Suite à la lecture de l'étude d'impact du projet remis par la compagnie lors de la séance de consultation du 8 juin dernier à laquelle ma mère, mon père Jacques Bellemare et mon frère Nicolas Bellemare ont assisté, je suis fortement étonné que ce projet semble être en préparation depuis 2004, et ce, sans que nous ayons été consultés de quelque façon que ce soit. Le soussigné s'était plaint à quelques reprises de l'amoncellement graduel de scories depuis la fin des années '70. Dans les années '80, une équipe du Ministère de l'environnement du Québec était même venue sur les lieux pour constater la situation.

Le terrain de ma famille a d'ailleurs reçu une quantité importante de scories que la compagnie Elkem a toujours refusé d'enlever, alors qu'une simple pelle mécanique pouvait les retirer.

Le soussigné, avocat et également titulaire d'un diplôme en biologie (spécialité en écologie) a étudié le projet et l'étude d'impact. Quoique d'une manière générale je me réjouis que ces berges soient restaurées, nous relevons néanmoins plusieurs points dans ladite étude qui méritent des remarques ou des commentaires, bien que le projet s'avère intéressant. et le projet, tant au niveau des faits, des hypothèses que des conclusions.



Par exemple :

1)- Lors qu'il est mentionné à divers endroits dans cette étude que les scories ne se retrouvent nullement sous l'eau (dans le lac Saint-Louis et/ou le fleuve Saint-Laurent), ceci est faux. Je me suis rendu sur le site en question la semaine dernière, et des quantités non-négligeables de scories se retrouvent sous la surface de l'eau. De plus, une partie du lit du fleuve a été comblée, soit dans la section 3 de l'étude, et également dans le secteur 2. Les conclusions quant aux photos aériennes des années 1930 et 1949 me semblent hâtives et non concluantes, et le soussigné et d'autres personnes pourront témoigner des versements de scories dans le lit du fleuve. De plus, on peut souligner que cette présence de scories sous la surface de l'eau serait bien plus importante si le fleuve était à son niveau d'eau normal. Si nous utilisons le niveau d'eau centenaire, ce serait beaucoup plus important. On remarque également dans les plans cadastraux une portion de terrain (se situant dans la partie est du secteur 3 de l'étude, immédiatement contigu au terrain de ma mère) qualifiée de « fill » (remblayage) à l'extérieur du terrain de la compagnie. Lors de la séance d'information du 8 juin était qualifié de « res nullius » (n'appartenant à personne). Ceci devrait constituer une preuve irréfutable du remplissage d'une partie du lit du fleuve Saint-Laurent.

2)- Également on minimise fortement la possibilité actuelle d'érosion des scories. Dans certaines parties de la section 3, de même que de façon forte dans le secteur 2 (partie ouest de la station de pompage), les scories sont graduellement transformées en gravier puis en sable par l'action du vent, de l'eau et des glaces;

3)- Je suis donc surpris du peu d'ampleur du projet quant à l'enlèvement des scories, qui à mon avis doit être beaucoup plus poussé. Par ailleurs, si le projet veut respecter, du moins en partie l'ancienne topographie du milieu, il est possible que les coûts soient moindres, car sous les scories nous retrouverons très probablement, au moins dans le secteur 2, une « mini-falaise » de grès, et il est possible qu'elle puisse être dégagée une fois les scories enlevées, ce qui diminuerait les coûts quant à la terre et quant aux végétaux à aménager.

4) On semble écarter à plusieurs reprises la présence d'espèces menacées ou vulnérables dans la Zone d'étude, soit par une interprétation hâtive de certaines données existantes, soit par une ignorance de faits supplémentaires, alors que la propriété de ma famille en héberge, parfois dans une zone très voisine du site de l'Elkem. L'analyse des données présentée semble avoir été fort succincte. J'ai moi-même répertorié au fil des années un nombre important d'espèces végétales et animales. Certaines de ces données se retrouvent dans les annexes de l'étude, en particulier les données botaniques suite à une étude commandée par mon frère François, et certaines mentions ornithologiques que j'ai effectuée au fil des années. En particulier, l'inventaire de l'avifaune est beaucoup plus important dans la Zone d'Étude. Quant à la flore, il importe de rappeler que sur les douze espèces d'arbres menacés ou vulnérable du Québec, cinq se retrouvent sur notre propriété. Dans le cas de quatre de ces espèces, deux se retrouvent à 100 mètres ou moins du site et deux à quelques mètres du dépôt de scories. L'un des deux seuls individus d'aubépine suborbiculaire connus au Québec se trouve à proximité immédiate du dépôt de scories, et l'autre individu connu est également situé sur notre propriété. On y retrouve aussi le seul peuplement connu de chêne bicolore situé au sud du fleuve Saint-Laurent. Nous avons constaté également la présence d'un

mammifère vulnérable ou menacé mentionné dans l'étude, soit le petit polatouche, qui est mentionnée dans l'étude d'impact.

5)- Dans l'étude d'impact, on écarte également les risques de contaminations par le manganèse en déclarant « coupable » le tuyau de l'ancien système anti-pollution. En effet, des scories se retrouvent sur une partie de notre propriété, qui est elle-même un milieu humide. Je vais recommander à ma mère de demander des analyses des sédiments, de même que des sols. Je vais également recommander à ma mère d'exiger l'enlèvement des scories de notre propriété et la restauration des sites affectés. Les niveaux de manganèse mentionnés dans l'étude d'impact retrouvés dans le remblai noir comportent des taux excessivement élevés (jusqu'à 500,000), dépassant considérablement le seuil de traitement des sols(11,000). Il nous semble donc opportun que le BAPE étudie cette question.

6)- Cette étude d'impact affirme aussi que dans le voisinage immédiat du site, il n'y a aucun site archéologique et/ou historique, ou aucun bâtiment représentant une importance architecturale quelconque. Or je tiens à souligner que notre propriété a été répertoriée par le département d'archéologie de l'Université de Montréal, que des centaines d'artéfacts amérindiens y ont été retrouvés et répertoriés. De plus, notre résidence principale est bien connue et répertoriée pour son caractère architectural exceptionnel, sans compter son importance historique locale.

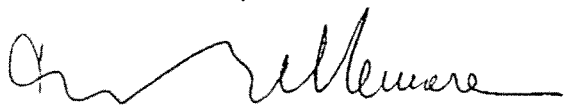
7)- J'ai également des réserves sur le calendrier d'exécution des projets, tant pour les résidants de la Zone d'Étude, que pour les impacts sur la faune. J'ai également des commentaires à faire quant à certains aménagements, en particulier afin de rendre la présente utilisation du site moins voyante, du fleuve comme de la rive.

C'est pourquoi j'appui totalement, Madame la ministre, la demande de ma mère demander de tenir une audience publique du BAPE quant au projet en question. À titre de résidant et de citoyen, je demande également la tenue d'une audience publique. Toutefois, si les membres de ma famille et le soussigné sommes les seuls requérants, et dans un souci de gestion responsable des deniers publics, je demeure ouvert à une médiation préalable.

Vous pouvez contacter le soussigné au \_\_\_\_\_ ou par courriel à \_\_\_\_\_

Dans l'attente d'une communication de votre part, je demeure,

Votre tout dévoué,



Me Dominique M Bellemare, L.L.B., B. Sc. (biologie), M.B.A.

